

CENTRE-  
VAL DE LOIRE

Énergies

FINANCEMENT



MON PARTENAIRE FINANCIER POUR

LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE



☎ 02 54 70 51 80

✉ [contact@cvdl-energies.fr](mailto:contact@cvdl-energies.fr)

🌐 [www.cvdl-energies.fr](http://www.cvdl-energies.fr)

# CENTRE-VAL DE LOIRE ÉNERGIES FINANCEMENT

Un éco-prêt à taux zéro dédié au financement de travaux de rénovation énergétique.

## Exemple pour un montant de crédit de 10 000 € sur 15 ans

Conditions en vigueur au 01/09/2024.



### Mensualités hors assurance facultative

**55,55 €** sur 180 mois

### Taux Annuel Effectif Global fixe

**0,54 %**

Taux débiteur nominal fixe

**0 %**

### Montant total dû hors assurance DIT facultative y compris cautionnement MNCAP obligatoire <sup>1</sup>

**10 397,00 €**

### Coût total dû hors assurance facultative

**397,00 €** payable en une seule fois à la mise en place du prêt

Dont intérêts

**0 €**

Dont frais de cautionnement de la MNCAP de 3,95% du capital initial

**395 €**

Dont frais d'adhésion à la MNCAP par emprunteur

**2 €**

### Informations assurance facultative <sup>2</sup>

Mensualités avec assurance facultative

**57,97 €**

TAEA <sup>3</sup>

**0,52%**

Coût mensuel de l'assurance

**2,42 €**

Coût total de l'assurance

**493,24 €**

Taux Annuel Effectif Global avec assurance facultative comprise

**1,06 %**

Montant total dû avec assurance facultative

**10 890,24 €**

### Coût total du crédit assurance facultative incluse

**890,24 €**

## Un crédit vous engage et doit être remboursé.

## Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

<sup>1</sup> Le cautionnement MNCAP est obligatoire pour tout dossier supérieur à 5000€

<sup>2</sup> Les combinaisons de garanties proposées au Candidat à l'assurance sont les suivantes :

Formule 1 : Décès – Perte Totale et Irréversible d'Autonomie

Formule 2 : Décès – Perte Totale et Irréversible d'Autonomie Incapacité Temporaire Totale – Invalidité Permanente Partielle.

Le coût de l'assurance sera évalué en fonction de l'âge et de la situation de l'emprunteur selon les conditions de l'assureur en vigueur lors de la mise en place du crédit.

<sup>3</sup> Taux annuel effectif d'assurance pouvant varier selon l'option de couverture souhaitée par l'assuré et selon son profil, sous réserve d'acceptation par la MNCAP de l'assuré.

Le taux de l'assurance est calculé sur le capital initial emprunté pendant toute la durée du crédit + 2 ans.

Prêt éligible à tous propriétaires (occupants ou bailleurs) dans le cadre d'une prestation Centre-Val de Loire Energies d'accompagnement à la réalisation de travaux de rénovation énergétique. Le crédit est un crédit affecté à la réalisation de travaux de rénovation énergétique exclusivement.

Le contrat de cautionnement et le contrat d'assurance emprunteur en couverture de prêt distribués par Centre-Val de Loire Energies, immatriculée auprès de l'ORIAS en qualité de mandataire, sont assurés par la MNCAP – AC - RCS PARIS 442 839 452, siège social : 5 rue Dosne – 75116 Paris, soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité . Les événements garantis et les conditions figurent au contrat.

Centre-Val de Loire Energies est agréée en qualité de société de tiers-financement par l'ACPR en application des dispositions de l'article L 511.6 (§8) du Code monétaire et financier, et enregistrée au registre unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance en tant que mandataire d'assurance (MA).

Agrément Orias : 21001425 | CIB : 17648 | RCS ORLEANS : 884022898

Siège social : 9 rue Saint-Pierre Lentin 45000 Orléans. Adresse de correspondance : 19 avenue de Châteaudun 41000 BLOIS.

Vous avez droit à un délai légal de rétractation de 14 jours à compter de votre acceptation de crédit.

Vous avez le droit de vous opposer sans frais à l'utilisation de vos données personnelles à des fins de prospection en vous adressant par mail à : rgpd@cvdl-energies.fr ou par voie postale au 19 Avenue de Chateaudun - 41000 Blois